

**Zeitschrift:** Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

**Herausgeber:** Société fribourgeoise d'éducation

**Band:** 22 (1893)

**Heft:** 7

  

**Rubrik:** Rapport sur la question mise à l'étude par le comité de la Société fribourgeoise d'éducation pour la réunion de 1893, à Morat

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 09.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# RAPPORT

SUR LA

## QUESTION MISE A L'ÉTUDE

PAR LE

**Comité de la Société fribourgeoise d'éducation  
pour la réunion de 1893, à Morat**



**L'enseignement doit avoir un caractère essentiellement  
professionnel (loi, art. 11). Comment l'école primaire  
peut-elle réaliser les vues du législateur ?**

Cette question a été traitée dans 5 rapports d'arrondissement et  
105 travaux.

### 1<sup>er</sup> ARRONDISSEMENT

Rapport de M. Vez, Louis, à Vesin, et compositions de

MM.	MM.
Blanc, Léon, à Fétigny ;	Overney, P., à Bussy ;
Bondallaz, Lucien, à Estavayer- le-Lac ;	Pittet, Placide, à Ménières ;
Gendre, Antonin, à Rueyres-les- Prés ;	Roubaty, Pierre, à Léchelles ;
Grandgirard, Louis, à Morens.	R <sup>de</sup> Sœur Henriette Pfyffer, à Portalban ;
Miedinger, Théodore, à Estavayer- le-Lac ;	M <sup>lles</sup>
	Bavaud, Augustine à Franex ;
	Jaccottet, Philomène, à Cheiry.

Cette question a déjà été traitée en conférence, il y a deux ans,  
dans l'arrondissement de la Broye.

### IV<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT (Section A.)

Rapport de M. Villard, Emile, avec les travaux de

MM.	M <sup>lle</sup>
Blanc-Dupont, à Fribourg ;	Gremaud, L., à Fribourg.
Collaud, Antoine, »	M <sup>me</sup>
Gremaud, Emile, »	Jonin, Elise, à Fribourg.
Jonin, François, »	M <sup>lles</sup>
Renevey, Arthur, »	Mivelaz, Martine, à Fribourg ;
Sterroz, Antoine, »	Neuhaus, Thérèse, »
M <sup>lles</sup>	Richoz, Marie, »
Bourqui, Bertha, à Fribourg ;	Stœklin, Maria, »
Daguet, Victorine, »	

IV<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT (Section B.)

Rapport de M. Maradan, Fridolin, à Ecuwillens, résumant les travaux de

MM.  
Bæchler, Joseph, à Villars-sur-Glâne;  
Bise, Jules, à Corminbœuf;  
Blanc, Oscar, à Praroman;  
Bochud, Jules, à Noréaz;  
Bosson, Maxime, à Ponthaux;  
Corminbœuf, à Corserey;  
Mathey, Emile, à Givisiez;  
Michel, Alphonse, à Cournillens;  
Michel, Louis, à Essert;  
Pauchard, François, à Villarepos;  
Pittet, stagiaire, à Villarlod;  
Schroeter, Albert, à Grolley;  
Tinguely, Calybite, à Ependes;

M<sup>mes</sup>  
Anaclète Muller, à Bonnefontaine;  
Ephise Regat, à Estavayer-le-Gibloux;  
Eusébe Vulpillier, à Farvagny-le Grand;  
Clotilde Stirniman, à Ependes;  
Illuminata Mulhdorfer, à Marly;  
Lucie Michel, à Marly;  
Marie-Louise Zurcher, à Prez.

M<sup>lle</sup>  
Valentine Dousse, à Magnedens.

Les membres du corps enseignant de cet arrondissement qui ne figurent pas dans ce rapport ont collaboré à la question de l'Histoire-Sainte, mise à l'étude par M. l'inspecteur Perriard.

V<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

MM.  
Baudère, Léopold, à Gumefens;  
Cardinaux, Emile, à Villarvolard;  
Demierre, Pierre, à Bulle;  
Grossrieder, Jean, à Corbières;  
Plancherel, Emile, à Vuadens;  
Roch, Célestin, à Cerniat;  
Tena, Joseph, à Albeuve;  
Thorimbert, Dom., à Botterens;  
Vesin, Marcelin, à Bulle;

M<sup>lles</sup>  
Baudère, Hortense, à Gumefens;  
Castella, Joséphine, à Sorens.

M<sup>me</sup>  
Glasson, Marie, à Bulle.

M<sup>lles</sup>  
Jacolet, Marie, à Bulle;  
Maillard, Colette, à Vaulruz;  
Martin, Agathe, aux Sciernes;  
Overney, Céline, à Albeuve;  
Pasquier, Emma, à Bulle;  
Pégaitaz, Eugénie, à Vuadens;  
Pégaitaz, Joséphine, à Vuadens;  
Pégaitaz, Aurélie, à Vuadens;  
Perret, Mélanie, à Bulle;  
Remy, Joséphine, à Bulle;  
Schouvey, Victorine, à Sorens.

VI<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Rapport de M. Brasey, Alphonse, à Sommentier, avec les travaux de

MM.  
Bavaud, Alphonse, à Chatonnaye;  
Brasey, Henri, à Torny-le-Grand;  
Conus, Théodore, à Siviriez;  
Gobet, Louis, à Ursy;  
Grand, Charles, à Romont;  
Grivel, Henri, à Orsonnens;  
Guillaume, Emile, à Vuarmarens;  
Jaquier, Antoine, à Promasens;  
Magne, Joseph, à Montet;  
Mauron, Victor, à Middel;

MM.  
Morel, Joseph, à Esmonts;  
Pasquier, Pierre, à Villaraboud;  
Perrotet, Alfred, à Villargiroud;  
Roulin, Sulpice, à Mézières;  
Singy, Alfred, à Villarimboud;  
Terrapon, Isidore, à Prez-vers-Siviriez;  
Villard, Léon, à La Joux;  
Vollery, Louis, à Romont.

M<sup>lle</sup>  
Maillard, Laurette, à La Joux.

VII<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Rapport de M. Bæriswyl, Isidore, à Semsales, résumant les compositions de

MM.	M <sup>mes</sup>
Broyer, François, à Attalens ;	Sœur Schmitt, à Porsel ;
Cardinaux, L.-Joseph, à Châtel-Saint-Denis ;	Sœur Mugnier, au Crêt.
Chappuis, Julien, à Bouloz ,	M <sup>lles</sup>
Monnard, à Bossonnens ;	Baumgartner, Céline, à Pont ;
Schmutz, Jules, à Fiaugères ;	Boiston, Philomène, à Châtel-Saint-Denis ;
Schröeter, Emile, à Fruence ;	Cardinaux, Marie, à Remaufens ;
Seydoux, Florian, à Grattavache ;	Dafilon, Marguerite, à Prayoud ;
Tinguely, Bruno, à Porsel.	Dupasquier, Fanny, à La Rougève ;
	Ruffieux, Elise, à Besencens.

Nous avons reçu en outre un travail particulier de M. Mossu, maître à l'école régionale de Treyvaux.

Merci à tous ces dévoués collaborateurs dont les travaux étaient bons, plusieurs même excellents.

### I. Interprétation de la loi, art. 11

Faisons d'abord une réserve qui est dans la pensée de tous les membres de la Société fribourgeoise d'éducation, qui est même la raison d'être de cette Société : l'enseignement doit avoir un caractère essentiellement religieux ; il aura en second lieu un caractère essentiellement professionnel. La seconde proposition peut être même déduite logiquement de la première. Les intérêts de l'âme seront soignés avant les intérêts du corps. Les uns ne nuisent pas aux autres. Bien au contraire. L'homme religieux et moral sera toujours un homme laborieux : il comprendra et aimera son devoir.

Comment doit être interprété cet alinéa de l'art. 11 : L'enseignement doit avoir un *caractère essentiellement* professionnel ? Personne n'a donné à cette phrase un sens qu'elle ne pouvait avoir. En effet, la loi ne dit point : l'école primaire doit être professionnelle ; mais bien : elle doit avoir un *caractère* professionnel, c'est-à-dire une direction, une orientation, une tendance dans l'enseignement vers un but pratique. Le mot *essentiellement* indique que cette tendance doit être bien accentuée.

D'ailleurs, qui est-ce qui nous interprétera mieux la pensée du législateur que le législateur lui-même ? Consultons donc le *Bulletin des Séances du Grand Conseil de 1884*, débats sur la loi scolaire : « M. le conseiller d'Etat Schaller, défenseur du projet, dit, dans son discours d'entrée en matière, que ce projet contient une quantité de principes sur lesquels le Grand Conseil doit se prononcer pour qu'on puisse dire qu'il (le projet) est la volonté du pays. Il est convaincu que si l'on veut obtenir des projets, *il ne faut pas surcharger les programmes et la mémoire des enfants*, comme c'est la tendance moderne, mais qu'il faut enseigner des branches pratiques.

« Une autre question, dit M. Théraulaz, est l'école professionnelle, qui est une des grandes idées d'aujourd'hui, appelée à remplacer cet enseignement théorique dont on se plaint, parce qu'il augmente le nombre des déclassés. Vaud et Neuchâtel font des efforts pour remplacer cette instruction, poussée trop loin, par l'école profes-



sionnelle, on veut revenir au travail manuel enseigné en même temps que la science. Elle a fait l'objet des discussions de la Chambre française, où un député a signalé le danger de vouloir élever chacun dans les hautes sphères pour retomber le plus souvent à l'état de manœuvre.

« M. Marmier, qui se prononce en faveur de l'entrée en matière, est prêt à discuter la question du côté professionnel à donner à l'enseignement et à adopter ce qui sera utile aux enfants de tous. Il est vrai que les cantons les plus avancés et qui avaient les programmes les plus développés cherchent actuellement une nouvelle voie ; il ignore si la question de l'école professionnelle est bien mûre ; mais il ne refusera pas d'aborder ce terrain avec la majorité.

« M. Bürgisser résumant son discours sur l'entrée en matière, émet plusieurs vœux, entre autres que l'instruction primaire soit dirigée dans un sens éducatif et professionnel.

« M. Python, rapporteur de la Commission, estime que pour faire monter le niveau de l'instruction dans le canton, les moyens coercitifs prévus dans le projet sont insuffisants : Ce qu'il faut, c'est réformer l'esprit public et inspirer aux populations la conviction de la nécessité de l'instruction. On a parlé d'agriculture et du besoin d'améliorer les méthodes de culture, de renoncer à la routine ; on n'y arrivera que par l'école régionale. Elle est bien prévue en principe dans la loi, mais elle ne suffit pas : le principe restera lettre morte. D'après la loi actuelle, les écoles secondaires devraient déjà être le complément des écoles primaires ; elles ne le sont pas : l'enseignement n'y est pas approprié aux travaux des champs. Il faut une école que l'enfant puisse fréquenter sans sortir de son milieu, ou s'arracher au sein de sa famille avec un programme laissant beaucoup de marge pour qu'on puisse l'approprier aux besoins particuliers.

Voici ce qui a trait aux débats sur l'art. 11.

« M. le Rapporteur propose au nom de la Commission, de dire : *Les branches énumérées ci-après peuvent être introduites successivement dès que la force des élèves le comporte ; les éléments des sciences naturelles, etc.* Il propose en outre l'adjonction d'un dernier alinéa au projet : *L'enseignement doit avoir un caractère essentiellement professionnel.* M. Schaller défenseur du projet. Ce dernier alinéa prévoit les écoles régionales dont nous n'avons pu faire une obligation vu le coût de cette institution. — Il adhère aux propositions de la Commission qui ne sont pas combattues. »

Il ressort donc de ces discussions et des dispositions de la loi que l'enseignement professionnel est principalement l'œuvre des écoles complémentaires, secondaires, régionales, etc., mais que l'école primaire doit aussi y concourir dans la limite de ses forces. Il ne s'agit point cependant de surcharger le programme de branches nouvelles. Il faudrait pour cela trouver le moyen de faire tenir l'œuf de Colomb sur le petit bout *sans le casser*. Il s'agit de tirer le meilleur parti possible des forces dont l'école peut disposer, de réunir des éléments qui jusqu'ici étaient peut-être isolés et sans but précis et de les faire converger vers un but utilitaire et pratique. Il s'agit d'émonder les branches aux fruits secs et sans fruits, c'est-à-dire de retrancher de l'enseignement les notions de nulle utilité ou d'utilité très problématique, pour y substituer des connaissances plus nécessaires et plus indispensables.

### III. Importance de l'enseignement professionnel

La vie est un combat continu, soit au point de vue moral, soit au point de vue matériel. L'enfant doit y être préparé, armé de toutes pièces, si possible. A qui incombe ce devoir ? A l'Eglise, à la famille, à la société, à l'école. La première est la seule, peut-être, qui n'ait jamais failli à sa tâche. Bien plus, c'est par son esprit et par son action qu'elle fait la force des trois autres facteurs. Ceux-ci n'atteindront pas leur but, si, par une émancipation insensée et orgueilleuse, ils tendent à suivre une voie séparatiste et non chrétienne.

L'école, d'ailleurs, est fille de l'Eglise et a toujours pu compter sur sa protection. L'école est l'auxiliaire de la famille, mais la famille n'a pas toujours été l'auxiliaire de l'école, comme elle l'aurait dû. Ce sont des exceptions, il est vrai, mais des exceptions malheureuses et toujours trop nombreuses. L'école, de son côté, aurait peut-être à se reprocher sur ce point, sinon le défaut de bonne volonté, du moins le défaut de talent. Elle y remédiera en donnant à son enseignement une tendance professionnelle bien accentuée.

L'enfant ne pourra pas rapporter de l'école tout ce qui lui serait utile. Quelques utopistes l'ont cru et ont malheureusement réussi à faire plus ou moins prédominer leurs idées. Qu'en est-il résulté ? Le surmenage. Mais l'enfant devra rapporter de l'école ce qui lui sera le plus nécessaire et le plus utile. Comment ne risquera-t-on pas de s'égarer et comment atteindra-t-on le but désirable ? En donnant à l'instruction primaire une tendance professionnelle.

L'écolier acquerra donc des connaissances, qui, non seulement développeront ses facultés intellectuelles, mais qui lui seront nécessaires dans le cours de la vie et qu'il sera toujours heureux de posséder. L'enfant saisira de meilleure heure l'importance de l'instruction ; il y verra une corrélation directe entre ce qu'on lui enseigne et ses besoins futurs. Le maître doit avoir soin d'attirer l'attention des élèves là-dessus. Ceux-ci comprenant mieux l'utilité de l'étude, s'appliqueront non seulement à en goûter les fruits, mais auparavant le travail qui les procure. L'application et les progrès dans la classe en bénéficieront.

L'enfant apprendra donc à apprécier le travail et à l'aimer. Il faut qu'il voie qu'il peut être artisan de son propre bonheur, mais qu'il ne peut l'être que par la vertu et le travail.

Béni sera la mission de l'école si, par là, elle peut aider les jeunes gens à se diriger dans le choix d'une vocation et à diminuer le nombre des déclassés. Combien sont nombreuses les plaintes de nos collaborateurs sur les maux causés par la fainéantise, par les illusions dans le choix d'un état ou par le manque, semblerait-il parfois, de toute vocation, celle-ci n'ayant pas été développée.

Le Fribourgeois est apathique, manque d'initiative, n'a pas assez de confiance en ses aptitudes. « C'est vite bon » voilà trop souvent son refrain. Tel est l'écho de plaintes exprimées par de bons Fribourgeois eux-mêmes : Hélas ! n'y a-t-il rien de fondé dans ces plaintes ? Les métiers les plus lucratifs sont exercés par des étrangers qui font fortune chez nous. Des sommes considérables sortent chaque année du pays. On recule devant les difficultés d'un bon apprentissage, devant la fatigue et le labeur. L'espoir chimérique d'une vie facile et d'une fortune aisément acquise, attire l'émigration vers les villes. On ne connaît que trop tard les déceptions d'une imagination trompeuse.

Combien de fois ne voyons-nous pas cette sotte ambition des parents à rêver pour leur fils une position de « monsieur » et pour leur fille un idéal ridicule et souvent dangereux !

Les professions manuelles sont non seulement délaissées, mais ce qui est bien pire, elles sont dédaignées. Ce sont elles pourtant qui ont fait autrefois la fortune du Fribourgeois et qui sont la richesse des villes industrielles, tout comme l'agriculture et l'élevage du bétail sont les deux premières ressources d'une nation.

Mais les progrès de la science dans ses applications à l'industrie et à l'agriculture ont transformé l'économie sociale. Les facilités de communication ont rendu la concurrence plus intense. Toutes ces causes, jointes à l'accroissement de la population, rendent la lutte pour l'existence et le bien-être toujours plus difficile à ceux qui voudraient s'immobiliser dans la routine et l'ignorance. L'école primaire doit être de son temps : elle doit s'imprégner des progrès du siècle et en faire bénéficier ceux qui sont formés sur ses bancs.

En donnant à son enseignement une direction tout à fait pratique, l'école primaire ouvrira plutôt les yeux des parents sur l'activité de ce que l'on apprend en classe : saisissant mieux l'importance de l'instruction ils voueront un plus grand intérêt aux progrès de leurs enfants. Ils comprendront mieux que l'intérêt qu'ils portent à l'école n'est après tout que l'intérêt qu'ils portent à leurs enfants et à eux-mêmes.

Disons encore que l'école n'est pas seule responsable des maux signalés plus haut et que la principale faute ne peut lui être imputée. Mais il est de son devoir d'apporter sa part de remèdes et de concourir au bien du pays.

### III. Moyens

A cette question : Que faut-il apprendre aux enfants ? un personnage de l'antiquité répondit : Ce qu'ils auront à faire étant hommes. Un des principes d'Hermann Franke fut : « Dans tout enseignement on doit considérer l'état futur de l'enfant. » Cette idée, après l'idée religieuse, est une de celles qui doivent dominer dans l'esprit de l'enseignement. L'école primaire aura donc en vue les besoins futurs de la majorité des élèves qui la fréquentent. Nous disons *majorité*, car l'enseignement ne peut être individuel à l'école publique. Les écoles spéciales sont chargées de combler cette lacune de l'école primaire. Il sera tenu compte aussi des besoins spéciaux de chaque contrée. Ainsi, pour nous en tenir seulement à deux principales divisions : a) l'enseignement aura un caractère agricole dans les écoles rurales ; b) il aura un caractère industriel et commercial dans les écoles urbaines.

**A.** L'agriculture a fait des progrès considérables. C'est une des sciences les plus étendues et les plus difficiles. Le cultivateur est obligé de sortir de la routine s'il ne veut être vaincu par la concurrence et les progrès de l'étranger. Les différentes crises par où ont passé successivement nos divers produits agricoles, fromages, etc. sont des avertissements plus que suffisants. L'agriculteur est obligé de tirer parti de toutes les ressources de son domaine. Il doit pour cela ne pas ignorer les améliorations utiles et les découvertes dont il peut profiter.

Qu'on nous permette l'extrait suivant ! « Si les données théoriques, les formules chimiques, les essais, les analyses des produits, du

terrain, des engrais, si les observations scientifiques offrent un vif intérêt par elles-mêmes et peuvent provoquer de nouvelles découvertes, on ne saurait le nier, tout cela suppose une préparation scientifique de longue haleine, laquelle n'est pas le partage de jeunes campagnards.

« Du reste, tous s'accordent aujourd'hui à abandonner les essais proprement dits, les investigations de la chimie aux grandes écoles d'agriculture et aux riches agronomes. Il est même sage d'en détourner les simples particuliers, non seulement en raison des difficultés de ces recherches, mais surtout à cause des sacrifices qu'elles exigent et des chances d'insuccès qu'elles présentent. On doit se contenter d'enseigner dans les écoles d'agriculture pratique, les données certaines, bien constatées et vraiment fructueuses que nous devons aux progrès de l'agronomie. C'est beaucoup déjà. L'utilité de ces données-là, personne ne saurait raisonnablement la contester. »  
(*Ami du Peuple.*)

Grâce à la sollicitude du gouvernement, des sociétés et des dévouements particuliers, plusieurs institutions et moyens destinés à vulgariser la science agricole, ont été mis à la portée du peuple. Citons :

a) L'école de fromagerie de Péroilles ;

b) Les cours agricoles d'hiver de Péroilles. C'est d'un article consacré à ces cours que nous avons extrait les deux alinéas cités de l'*Ami du Peuple*. Celui-ci ajoutait : « Or, les cours agricoles de Péroilles ont précisément ce caractère. La plupart de ceux qui sont appelés à y enseigner ont fait des études spéciales et offrent ainsi toutes les garanties de compétence que l'on peut demander. »

c) L'école de Sonnewyl, qui est certainement une des utiles institutions du pays. Les élèves sortant de ces différentes écoles, s'ils y reçoivent une instruction sérieuse, pourront plus tard exercer une heureuse influence autour d'eux, dans la contrée où ils seront établis, surtout quand l'éducation morale est solide, car, à quoi servent les moyens de gagner de l'argent, si l'ordre, l'économie ne sont pas là comme sauvegardes du bien-être de l'individu ?

d) La création de plusieurs écoles régionales établies dans les différentes contrées du canton et mises à la portée d'un plus grand nombre. Tout en perfectionnant les connaissances acquises à l'école primaire, les écoles régionales peuvent et doivent avoir un caractère professionnel plus accentué. Le *Bulletin pédagogique*, et d'autres articles parus dans les journaux n'ont-ils pas suffisamment démontré l'utilité de ces écoles ?

e) Les conférences d'agriculture, d'horticulture, d'apiculture, etc., données fréquemment dans nos différents districts, grâce au dévouement des sociétés et des hommes compétents, sont d'excellents moyens de vulgariser la science pratique. Ces conférences ont déjà produit d'heureux résultats dans le pays.

f) Nous dirons la même chose des divers concours sur la tenue des fermes, des vergers, etc.

g) Les publications agricoles, l'excellent petit *Ami du Peuple agricole*. Cette feuille paraît une fois par semaine : le campagnard a le temps de la lire. Elle est courte, simple, instructive, intéressante.

Il est temps d'aborder le côté principal de la question : les moyens de donner à l'enseignement primaire le caractère professionnel prescrit par la loi.

L'agriculture doit-elle être enseignée à l'école primaire comme branche spéciale ? Nous ne le croyons pas, excepté peut-être dans les

écoles avancées, comme les écoles supérieures là où les classes sont dédoublées et où le maître n'a pas tous les degrés sur les bras. A ces écoles-là comme aux écoles régionales, un manuel élémentaire d'agriculture, conçu en vue des besoins de nos campagnes, rendrait d'immenses services.

Dans les écoles réunissant tous les degrés, il ne peut être question de l'introduction de nouvelles branches. Il s'agit de tirer le meilleur parti des branches actuelles et de les faire servir à l'enseignement agricole et aux autres connaissances d'une utilité évidente.

Nous considérerons les trois facteurs suivants :

- 1<sup>o</sup> Direction à donner à l'enseignement des différentes branches.
- 2<sup>o</sup> Formation de l'instituteur.
- 3<sup>o</sup> Les manuels,

## I. Les branches du programme

*Religion.* Cette branche ne doit jamais être négligée au profit des autres branches. La décision qui a été prise d'entente entre l'autorité ecclésiastique et l'autorité civile, au sujet de l'enseignement religieux, est de la plus haute importance.

L'enseignement du catéchisme, et celui de l'histoire sainte, n'ont-ils pas d'ailleurs une influence très salutaire sur l'enseignement professionnel ? La religion ne nous apprend-elle pas que nous sommes sous la dépendance de Dieu, nous et nos biens, et que rien n'est plus vrai que cette maxime de l'Écriture : *Nisi Dominus œdificaverit domum, in vanum laboraverunt qui œdificant eam*. La religion ne nous rappelle-t-elle pas aussi que le cœur de l'homme ne doit pas être attaché à la matière, que les biens terrestres ne lui ont été donnés que pour en faire un usage légitime et que son idéal doit être plus pur et plus élevé !

*Les leçons de choses* sont l'*a b c* de l'enseignement professionnel. C'est là que l'enfant apprendra la *dénomination* des objets, leurs parties, leurs usages, les premières notions sur l'utilité des choses créées pour le service de l'homme. C'est là qu'il développera cet esprit d'observation qui lui sera si nécessaire pour ses études ultérieures. L'éloge du *Livre de lecture du 1<sup>er</sup> degré*, qui nous servira de guide dans cet enseignement, n'est plus à faire.

*La lecture* ne doit pas être enseignée uniquement pour la lecture. Elle est au service des autres branches. Le maître aura donc soin, en établissant son programme, de calculer le nombre de sujets de lecture qu'il pourra parcourir et, ce nombre une fois connu, de choisir la série des sujets à étudier, car l'essentiel n'est pas de lire beaucoup, mais de bien lire. D'ailleurs le programme pour cette branche se trouve dans les livres de lecture du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>e</sup> degré.

Plusieurs de nos collaborateurs désirent la publication du livre de lecture du 3<sup>e</sup> degré. On peut faire cette objection : « Trouvera-t-on le temps de l'étudier ? » Il pourrait être en tous cas très utile aux écoles secondaires, régionales, etc. comme le manuel d'agriculture dont nous avons déjà parlé. Il pourrait même être fusionné avec celui-ci.

Par la lecture on peut enseigner une foule de choses utiles aux enfants, sur les animaux, les plantes, l'hygiène, etc. comme le démontrent nos deux livres de lecture. Le maître préparera même ses digressions, afin d'éviter celles qui ne sont que de la fantaisie pour s'attacher à celles qui sont utiles et qui rentrent dans le plan



général d'études. Il donnera à ses élèves le goût des bonnes et utiles lectures et le désir de perfectionner ses connaissances.

*Composition.* L'instituteur ne choisira pas ses compositions au hasard. Il se tracera un plan bien gradué dans lequel il fera entrer les sujets les plus propres à développer l'esprit moral de l'enfant et à lui inculquer en même temps des connaissances pratiques. Qu'on fasse rédiger aux élèves les compositions qu'ils auront à traiter plus tard : descriptions des objets de la maison et de la ferme, narrations, comptes rendus ayant trait à l'agriculture, aux récoltes, à l'élevé du bétail, etc. Le genre épistolaire aura la préférence : l'élève aura plus tard des renseignements à demander sur un domaine, sur un domestique, sur une pièce de bétail ; il aura à réclamer un acte d'origine, le paiement d'une dette, à rédiger un certificat de conduite, etc., etc. Il serait trop long d'énumérer tous les sujets pratiques qui peuvent se présenter. La IV<sup>e</sup> partie du *Livre de lecture* du 2<sup>e</sup> degré et le *Guide* « aux recrues suisses » par MM. Perriard et Golaz ne nous fournissent-ils pas un grand nombre de modèles dans ce genre ?

*Exercices orthographiques ou dictées.* Certaines notions pratiques qui ne pourraient trouver place dans les compositions peuvent être enseignées dans les exercices orthographiques et les dictées. On fera donc ici la même recommandation que pour la composition : le maître aura soin de bien préparer ses matières.

*Grammaire.* Nous ne voulons point ouvrir ici la lutte entre les partisans d'un manuel spécial de grammaire et leurs adversaires. Mais pour rester dans la question qui nous occupe, nous dirons que les exercices grammaticaux d'un manuel au lieu d'être des phrases quelconques, prises au hasard, devraient être des phrases choisies, donnant des conseils sur l'hygiène, l'agriculture, etc. indiquant un procédé, une notion utile. Il y a en outre, principalement à la fin de chaque partie du discours, des devoirs de récapitulation qui sont des sujets complets. La forme est traitée au point de vue grammatical, sans doute, mais le fond pourrait être un chapitre d'agriculture, d'apiculture, etc.

*Écriture.* Rappelons ici qu'une bonne écriture, régulière, propre, bien lisible, a sa valeur au point de vue pratique. Il y a des écritures indéchiffrables qui peuvent donner lieu à des erreurs et à des méprises.

*Calcul.* Les problèmes ont une grande importance au point de vue pratique : il faut savoir aujourd'hui compter et même très bien compter. Donnons des problèmes d'actualité avec des nombres réels et non invraisemblables, des problèmes que l'enfant, devenu homme, aura à résoudre : ventes, achats, règles d'intérêt, de partage, etc. Il est important qu'il connaisse particulièrement bien les quatre opérations fondamentales, le livret, les nombres décimaux et les mesures en usage. Dans les cahiers Zähringen, il se trouve des problèmes difficiles et peu pratiques pour les élèves de la campagne, comme certains problèmes de règles d'alliage, etc. Le maître ferait mieux de ménager le temps pour des connaissances plus importantes, comme des notions de géométrie pratique. N'oublions pas non plus les problèmes faisant voir les suites funestes de l'intempérance, du luxe et de la prodigalité. Habitons les écoliers à contrôler l'exactitude de leurs problèmes. Cet enseignement est souvent trop machinal, pas assez raisonné.

*La géographie* peut aussi revêtir un caractère professionnel. Ne surchargeons pas la mémoire de détails inutiles et ne nous bornons pas à des nomenclatures arides de noms, mais rendons cet enseignement en quelque sorte vivant, par des développements sur les productions des différentes régions, sur les industries et le commerce des principales localités suisses, sur les articles d'exportation et d'importation, sur les relations avec l'étranger au point de vue de la concurrence, sur les voies de communications, sur les richesses minérales des différentes contrées.

*L'histoire* non plus n'est pas complètement revêtu à toute tendance professionnelle. Dans le cours des siècles, les peuples ont toujours lutté pour l'existence et l'histoire ne nous montre-t-elle pas les villes devenues prospères par l'activité et l'économie, le commerce et l'industrie. L'anecdote de Rodolphe de Habsbourg dinant chez le cordonnier de Bâle démontre que le travail amène l'aisance et la richesse. Le zèle des moines au moyen âge — ceux de nos jours encore — est une preuve irrécusable que le travail et la science apportent la civilisation dans un pays.

*L'instruction civique.* Faire connaître à l'enfant les institutions de la société dans laquelle il est appelé à vivre et lui apprendre ses devoirs de futur citoyen, n'est-ce pas un enseignement très pratique à son point de vue ?

*Les ouvrages manuels et l'économie domestique* pour les filles. Le nécessaire avant l'utile, l'utile avant l'agréable. Donc pas de perte de temps aux ouvrages de luxe et d'agrément. Le cas se présenterait ici de blâmer certains parents sur l'usage singulier de faire apprendre à leurs filles le piano, la peinture, etc. et de leur laisser ignorer les travaux de la cuisine et de la tenue d'un ménage.

Il s'agit d'inculquer à la jeune fille les connaissances pratiques les plus élémentaires applicables aux principales exigences d'une maison, d'un ménage : telles que raccommoder, confectionner, soigner le linge et les vêtements. Cet enseignement se ferait avec plus de fruit s'il était collectif c'est-à-dire si toutes les élèves étaient occupées pendant le même temps à des travaux identiques. Il serait à désirer, dit une collaboratrice, que l'on pût fournir les matières premières aux élèves, à la majeure partie du moins. Ces magnifiques étalages de travaux d'enfants que l'on peut admirer quelquefois nous indiquent à quels résultats on peut arriver dans les établissements où l'on a tout à disposition.

Il est indispensable que la femme possède des notions d'économie domestique. Mais si la théorie peut être enseignée à l'école, c'est à la mère de famille, qu'il appartient à la maison, d'initier ses filles à la pratique. De nos jours, des écoles particulières d'économie domestique tendent à vulgariser les principes de cette science.

Par suite de la réorganisation des écoles de la ville de Fribourg, on peut espérer qu'une bonne partie des élèves passeront à l'école secondaire. Cette école, grâce à son directeur actuel, revêt maintenant un caractère professionnel fortement accentué. C'est un grand progrès réalisé et on peut en espérer de bons résultats.

En formant les jeunes filles à la piété, tâchons de leur donner en même temps l'amour de l'ordre et des travaux de leur vocation. Qu'on les mette en garde contre les dissipations, les courses et les causeries futiles !

*Le chant.* Cet enseignement ne saurait revêtir un caractère professionnel.

### Branches facultatives

(Ces branches, dit la loi, sont obligatoires pour les écoles primaires supérieures des communes urbaines ainsi que pour les écoles du degré supérieur, qui pourraient être établies dans les principales localités du canton, en faveur des élèves d'un ou de plusieurs cercles scolaires contigus).

*Les éléments des sciences naturelles.* Quels seront les matières de cet enseignement? Les principales notions de l'agriculture, de l'horticulture, de la culture maraîchère, de l'apiculture, de l'hygiène, la connaissance des auxiliaires et des ennemis du cultivateur, animaux utiles et nuisibles, etc. ainsi que les éléments des sciences nécessaires à l'intelligence des matières ci-dessus énumérées.

A l'école primaire, ces différentes matières ne pourront être enseignées comme branches spéciales. Comme il a déjà été dit, elles emprunteront le secours des autres branches pour pouvoir être inculquées aux élèves. Ces notions seront enseignées dans la culture, la composition, les exercices orthographiques, la géographie, etc. Nous voyons encore une fois là l'utilité, pour ne pas dire la nécessité, d'un plan d'ensemble dans l'enseignement des différentes branches.

Des tableaux représentant les plantes utiles, plantes potagères, fourrages, céréales, oiseaux utiles, etc. tableaux *en attendant le médecin* seront de précieux auxiliaires. Ils rendront plus agréable l'aspect de l'école. Les élèves aimeront à les consulter. Le maître s'en servira avec profit dans ses leçons.

Le jardin de l'instituteur, un rucher, une pépinière scolaire, peuvent être d'une précieuse ressource pour l'enseignement pratique. Nul doute que les élèves n'y prennent goût. L'institutrice se formera à la culture potagère : elle tiendra à honneur d'avoir un jardin modèle qu'elle aura cultivé avec ses élèves.

Un musée scolaire avec des échantillons de plantes, denrées, minéraux, etc. collections de modèles ou dessins d'instruments, de machines, de constructions rendrait souvent de grands services.

Quelques excursions dans les champs, quelques visites aux fermes du voisinages, aux écuries les mieux aménagées et les mieux tenues, la consultation des agriculteurs expérimentés sont autant de moyens excellents pour former l'éducation agricole de l'enfant. L'instituteur fera remarquer aux élèves les résultats obtenus; il arrivera que des gens compétents se feront un plaisir d'expliquer eux-mêmes à leurs visiteurs la manière dont ils s'y sont pris pour les obtenir.

Il s'agit souvent d'amener simplement les enfants à observer ce qu'ils connaissent déjà, c'est-à-dire à connaître mieux et d'une manière plus complète. En un mot à faire de l'éducation agricole plus que de l'instruction agricole, amener les enfants à comprendre les choses de l'agriculture de manière qu'ils sachent après leur émancipation tirer un parti avantageux de la lecture d'un ouvrage agricole, entendre avec profit une conférence, observer ce qui se fait autour d'eux et tirer parti de l'expérience des autres.

Dans les écoles régionales, l'agriculture peut être enseignée comme branche spéciale beaucoup mieux qu'à l'école primaire. Pour pouvoir l'être dans cette dernière, il faudrait supprimer en partie certaines branches, comme l'histoire et la géographie.

Dans les villes les éléments des sciences naturelles seront enseignés surtout au point de vue des principes de la science appliqués à l'industrie.



*Comptabilité.* Elle est le complément des leçons de calcul. La prospérité exige l'ordre dans les affaires et l'ordre exige la connaissance et la tenue de la comptabilité. Elle est nécessaire à chacun. Cet enseignement portera sur les points pratiques tels : notes, comptes, compte de Caisse, compte du ménage, etc. inventaire, bilan, compte de tuteur, etc., actes usuels.

Les parents (s'ils en sont capables) devraient initier de bonne heure leurs enfants à la connaissance de leurs affaires et de la comptabilité de la maison. Formés ainsi sous la surveillance de leur père, les enfants acquerront des habitudes d'ordre et s'intéresseront à une position qui deviendra la leur.

Enfin, il serait bien à désirer que l'école pût former des employés communaux capables de remplir les différentes fonctions de secrétaire, caissier, etc. Les sujets capables ne sont jamais très nombreux dans la commune.

Dans les villes l'enseignement de la comptabilité diffèrera naturellement quelque peu et aura surtout en vue les besoins du commerce et de l'industrie.

Dans les écoles de filles, la comptabilité aussi a son importance, particulièrement la comptabilité de la ménagère. D'ailleurs ce cas ne se présente-t-il pas quelquefois où la femme est obligée de gérer les affaires de la maison.

*Le dessin* a été appelé avec raison l'écriture de l'industrie. Il est très utile, nécessaire aux artisans, industriels, etc. On peut comprendre toute son importance dans les écoles des villes où il revêt un caractère professionnel très accentué. Il est aussi nécessaire à beaucoup de travaux exécutés par les femmes.

Une bonne méthode de dessin pour les écoles de filles est encore à trouver, dit une institutrice. Nous pourrions dire la même chose pour les écoles de la campagne, où le dessin est aussi d'une grande utilité, non seulement aux artisans de nos villages, mais encore aux paysans eux-mêmes. On ne peut souvent bien exprimer sa pensée que par le dessin. Il donne plus d'habileté à l'artisan et de perfection à son travail.

L'intelligence du dessin géométrique est aussi d'une grande utilité. Quant aux levés des plans et leur réduction à l'échelle, l'élève sera amené à les comprendre, mais nous ne savons s'il pourra les exécuter à cause de la grande précision qu'ils exigent soit dans les instruments, soit dans les opérations. D'ailleurs, l'école primaire ne peut pas faire des commissaires arpenteurs.

*La géométrie*, comme la comptabilité, est le complément des leçons de calcul, et trouve son application dans une foule d'usages. On s'entendra avant tout aux notions d'une application fréquente. Au lieu de former un enseignement à part, cette branche pourrait être enseignée en partie parallèlement avec le calcul et en partie comme complément des leçons d'arithmétique. Les cahiers de calculs seraient conçus dans ce sens. Les premiers éléments de la géométrie trouveraient place dans les cahiers de calcul. Un dernier cahier contiendrait les notions qui n'ont pu trouver place dans les cahiers précédents.

L'instituteur ne se contentera pas de l'enseignement théorique. Il familiarisera les élèves avec l'emploi des mesures : quelques sorties aux alentours de l'école pour mesurer des tas de foin, de bois, etc., seront du temps utilement employé.

Des collections de mesures, de poids, de dessins et objets géomé-

triques en bois, en carton, etc., rendront les leçons plus intuitives et plus profitables.

Nous ne discuterons pas ici la question de savoir s'il faut reviser le programme de manière à restreindre l'enseignement de certaines branches, des branches civiques, pour donner plus de développement à d'autres branches ou notions plus pratiques. Nous nous en remettons au jugement des autorités compétentes.

## II. De la formation de l'instituteur

Pour que l'instituteur puisse donner à son enseignement une tendance religieuse et professionnelle, il faut que l'enseignement qu'il reçoit lui-même ait cette tendance. Le programme de l'école normale devra donc être élaboré en vue de cette formation de l'instituteur. Il pourra se perfectionner et acquérir les connaissances qui lui feraient défaut par

a) Les cours de répétition qui pourraient être donnés spécialement aux instituteurs pour les rendre capables de remplir la tâche qu'on exige d'eux;

b) Les cours agricoles de Pérolles, s'il lui était possible d'y assister;

c) L'assistance aux conférences données dans son endroit ou des localités à sa portée;

d) L'abonnement à quelque publication agricole;

e) La lecture de bons ouvrages sur la matière;

f) La fréquentation des meilleurs agronomes, des bons cultivateurs de la contrée. Qu'il les consulte et retienne les conseils de leur expérience.

## III. Les manuels

Les manuels sont un facteur important. Ils sont les guides de l'instituteur. Pour un enseignement fructueux, il faut un plan général d'études où toutes les branches se donnent, pour ainsi dire, la main, c'est-à-dire qu'il y ait entre elles une concordance naturelle, se prêtant un mutuel appui. Il faut encore que pour chaque branche, le maître ait non seulement un programme plus ou moins vague, mais un ordre à suivre bien précis et bien gradué de manière qu'il sache qu'après tel pas il doit faire tel autre. Cette gradation n'est pas cependant une camisole de force de telle sorte que des modifications ne puissent être apportées suivant les localités et les circonstances. Ce n'est pas un lit de Procuste. Mais cette gradation est importante quand même. Si elle existe pour quelques branches, comme pour l'arithmétique avec les cahiers de calcul, pour la lecture avec le syllabaire, les livres de lecture du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>o</sup> degré, elle n'existe pas pour d'autres, telles que la composition, les dictées, etc. L'instituteur est plus ou moins abandonné à lui-même pour faire son choix de matières; il est exposé à errer et à ne pas toujours aller du facile au difficile. Il serait à désirer qu'il y ait pour ces branches, comme pour la composition, par exemple, un guide du maître où tous les sujets placés par gradation, seraient indiqués, depuis les premiers, destinés aux commençants, jusqu'aux sujets à donner aux élèves les plus avancés du cours supérieur. Quel livre volumineux ! Nullement. La plupart des sujets ne seraient que mentionnés dans le *Guide* : une note indiquerait la page et le chapitre

du livre de lecture, d'histoire ou de géographie où ces sujets peuvent être pris.

**B.** La tendance professionnelle des écoles des villes aura surtout en vue les besoins des métiers, de l'industrie, du commerce. En parlant de l'enseignement des différentes branches nous avons déjà touché cette question.

Le Rapport des instituteurs de Fribourg signale comme un bienfait la création de l'école secondaire professionnelle et la réorganisation des écoles de la ville de manière à rendre la fréquentation de cette école professionnelle obligatoire.

Il nous resterait à dire un mot des *travaux manuels*. Mais cette question fournira matière elle-même à tout un rapport. On peut consulter le *Bulletin pédagogique* de 1888 et surtout le numéro de cette année-là, où nous trouvons l'intéressante conférence donnée par M. L. Gilléron au cours normal suisse de travaux manuels, à Fribourg. Nous en extrayons seulement quelques pensées en les résumant.

L'introduction des travaux manuels n'est à proprement parler que le corollaire du nouveau mode d'enseignement qui met l'élève en contact avec la matière, avec les difficultés qu'il aura à surmonter pour la soumettre à sa volonté; qui met tous ses sens à contribution pour acquérir les connaissances indispensables à son entrée dans la vie.

Les travaux manuels sont également d'un grand secours à l'instituteur en le mettant à même de faire une foule d'objets qui rendront son enseignement plus vivant et plus profitable. Ils seront de plus pour lui comme pour l'enfant, un puissant dérivatif à ses occupations intellectuelles

Ils satisferont le besoin d'activité de l'enfant et feront servir ce besoin au bien au lieu d'être dirigé vers la destruction et le mal. Rentré à la maison, l'enfant utilisera ses loisirs à la confection des objets utiles. Il éprouvera du plaisir à voir le produit de son travail et acquerra ainsi le goût des professions utiles. La vocation pour le choix d'un état se dessinera plus tôt et d'une manière plus décisive.

Les travaux manuels seront non moins avantageux aux habitants des campagnes. Familiarisés avec le maniement des principaux outils des divers métiers, les cultivateurs pourront faire eux-mêmes une foule de réparations pour lesquelles le temps et l'importance ne permettent pas d'appeler un homme de métier.

On se plaint du dépeuplement des campagnes au profit des villes. Gagnons des bras dans les villes pour les professions manuelles, ce sont presque autant de bras qui resteront à la culture de la terre.

Quelle que soit la position future de l'enfant, les travaux manuels lui seront d'une valeur inestimable.

L'introduction des travaux manuels dans les villes et les centres industriels est donc une utile et heureuse mesure à prendre. Mais dans les campagnes, quoiqu'ayant aussi son utilité, cette introduction se heurterait à de nombreux obstacles.

## R É S U M É

1. L'enseignement doit avoir un caractère : 1<sup>o</sup> religieux ; 2<sup>o</sup> professionnel. Le second point est surtout l'œuvre des écoles complémentaires, supérieures, régionales. Mais l'école primaire doit aussi

concourir à cette tâche. Il ne s'agit pas de surcharger le programme, mais de tirer un meilleur parti des forces de l'école.

II. L'enfant ne peut pas apprendre tout ce qu'il serait désirable de savoir : il faut lui enseigner d'abord ce qui lui sera *le plus* utile, les connaissances dont il aura besoin dans la vie. Les avantages en seront : 1<sup>o</sup> l'enfant saisira mieux l'importance de l'étude ; 2<sup>o</sup> son application et ses progrès y gagneront ; 3<sup>o</sup> l'amour du travail se développera chez lui ; 4<sup>o</sup> il sera mieux à même de se diriger dans le choix d'une vocation ; 5<sup>o</sup> le nombre des déclassés diminuera ; 6<sup>o</sup> ainsi que l'émigration dans les villes ; 7<sup>o</sup> les professions manuelles seront remises en honneur ; 8<sup>o</sup> l'école apportera sa part de remèdes aux maux de la société actuelle et l'aidera dans sa lutte pour l'existence ; 9<sup>o</sup> les parents apprécieront mieux les services de l'école ; 10<sup>o</sup> ils porteront plus d'intérêt à ses progrès.

III. L'école ne doit avoir en vue que les besoins futurs des élèves. Pour avoir un caractère professionnel bien entendu, l'enseignement prendra en considération : *a*) dans les campagnes, les besoins de l'agriculture ; *b*) dans les villes, les besoins des métiers, de l'industrie et du commerce.

**A.** L'agriculture doit sortir de la routine et se mettre à la hauteur des progrès modernes pour lutter contre la concurrence.

En dehors de l'école primaire, les institutions et moyens destinés à faire progresser cette science sont : 1<sup>o</sup> l'école de fromagerie de Pérolles ; 2<sup>o</sup> les cours agricoles d'hiver de Pérolles ; 3<sup>o</sup> l'institut de Sonnenwyl ; 4<sup>o</sup> les écoles régionales ; 5<sup>o</sup> les concours agricoles ; 6<sup>o</sup> les conférences ; 7<sup>o</sup> les publications agricoles.

L'agriculture peut être enseignée comme branche spéciale dans les écoles primaires supérieures et dans les écoles régionales. A l'école primaire elle ne peut guère l'être sans la revision du programme.

Trois facteurs principaux doivent être considérés pour donner à l'enseignement un caractère professionnel : 1<sup>o</sup> la direction à donner à l'étude des différentes branches ; 2<sup>o</sup> la formation de l'instituteur ; 3<sup>o</sup> les manuels.

1<sup>o</sup> Dans l'étude des branches obligatoires (Voir cette partie dans le Rapport) on s'abstiendra des notions dont l'utilité est nulle ou peu importante pour s'attacher principalement à celles qui ont une application pratique dans la vie.

Les branches facultatives seront introduites dès que la force des élèves le comporte, comme le dit la loi. Elles ont une réelle importance pratique.

*Les éléments des sciences naturelles* comprendront les connaissances les plus nécessaires sur l'agriculture, l'horticulture, l'apiculture, l'hygiène de l'homme et des animaux. Ces notions seront inculquées dans l'enseignement de la lecture, de la composition, des dictées, etc.

Des tableaux d'histoire naturelle (plantes, oiseaux utiles, etc.) un musée scolaire contenant une collection d'échantillons de denrées, de dessins d'outils, etc. le jardin de l'école, un rucher, une pépinière, des excursions dans les champs et aux fermes les mieux tenues sont de bons moyens pour rendre l'enseignement de plus en plus pratique. La culture des plantes potagères sera surtout enseignée aux filles.

*La comptabilité et la géométrie* sont le complément quasi-nécessaire, nécessaire même, des leçons de calcul. L'étude de ces deux

branches portera sur les opérations que l'enfant devra faire plus tard (Voir le Rapport). Le temps destiné à la comptabilité sera pris en partie sur celui de l'écriture. La géométrie trouvera sa place dans les cahiers de calcul principalement dans le dernier. Des mesurages de tas de foin, de bois, et., ainsi qu'une collection de poids et mesures, dessins, etc., rendront cet enseignement plus fructueux.

*Le dessin*, très utile dans les villes, l'est aussi au campagnard. Il permet de rendre plus pratique l'enseignement des autres branches telles que la géométrie, etc.

2<sup>o</sup> Pour que l'enseignement revête un caractère professionnel, il faut que l'instituteur ait reçu une éducation et une instruction dans le même sens. Les moyens d'obtenir ce résultat sont : *a*) l'élaboration du programme de l'école normale dans ce but ; *b*) les cours de répétition pour régents ; *c*) la participation, si possible, aux cours agricoles ; *d*) l'assistance aux conférences ; *e*) la lecture de bons ouvrages et *f*) d'une revue agricole ; *g*) la consultation de bons agriculteurs.

3<sup>o</sup> Les *manuels* sont des guides pour l'instituteur. Ils doivent être conçus selon un plan général d'études où toutes les branches se prêtent un mutuel appui. Dans chaque branche l'instituteur doit avoir un programme bien gradué. C'est le cas pour les cahiers de calcul, le syllabaire, les livres de lecture du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>o</sup> degré. Ce programme lui manque pour d'autres branches : l'instituteur est trop abandonné à lui-même.

Un manuel d'agriculture, conçu en vue des besoins de nos campagnes, rendrait de grands services surtout aux instituteurs eux-mêmes, aux écoles primaires supérieures et aux écoles régionales.

Le temps fera défaut peut-être à l'école primaire pour parcourir un livre de lecture du 3<sup>e</sup> degré. Mais ce livre sera utile en tous cas aux écoles supérieures et régionales comme le traité d'agriculture dont il est parlé ci-haut. Ces deux livres pourraient même n'en faire qu'un ou, peut-être mieux encore, être le complément l'un de l'autre.

**B.** Dans les écoles urbaines, le programme des différentes branches sera élaboré en vue des besoins des métiers, de l'industrie et du commerce. L'introduction des travaux manuels est bien désirable dans les écoles des villes.

Cressier, le 25 juin 1893.

Marcelin BOCHUD, *instituteur*.





## CONCLUSIONS DU RAPPORT SUR CETTE QUESTION

### Quelle influence le corps enseignant est-il appelé à exercer sur l'éducation des élèves en dehors des classes ?

I. *L'influence en général* est l'ascendant que l'instituteur a sur le cœur de l'enfant ; elle doit se faire sentir à l'école et en dehors de l'école.

II. *Influence religieuse et morale* : l'instituteur doit :

a) Inculquer la piété aux enfants, de bonne heure, surtout au moyen du bon exemple ;

b) Assister très régulièrement aux offices de paroisse, et, autant que possible, aux autres exercices religieux, où il s'efforcera d'édifier ses élèves par son recueillement.

c) Puiser dans la religion les secours propres dont il a besoin pour remplir dignement sa noble mission ;

d) S'interdire les assemblées bruyantes, les danses, les courses nocturnes, etc. ; les cabarets et les cafés, autant que possible ; la fréquentation abusive des foires et des marchés ; l'amour de la toilette. Ceci est dit particulièrement pour l'institutrice.

e) La prudence exige.

1<sup>o</sup> Qu'il reste étranger aux intrigues des passions politiques ;

2<sup>o</sup> Qu'il parle et agisse avec circonspection ;

3<sup>o</sup> Que sa famille se distingue par son esprit d'ordre et de propreté, de travail et d'économie, de paix et d'union.

III. *L'influence intellectuelle* exige :

a) L'exemple de l'amour de la retraite et de l'étude ;

b) La répression du vagabondage et de la paresse qui nuisent au progrès et au développement intellectuel de l'enfant.

IV. *L'influence matérielle* s'exercera :

a) En faisant estimer toutes les professions, principalement celle d'agriculteur ;

b) En se livrant soi-même aux travaux de son petit jardin ;

c) En se montrant obligeant pour les directions à donner sur la tenue d'un verger (greffe, plantation, etc.) ;

d) En profitant des promenades scolaires pour faire une série d'observations instructives.

V. *Le concours des parents et des autorités* est nécessaire dans l'œuvre de l'éducation. Il faut s'assurer ce concours :

a) En entretenant avec les parents des relations empreintes de politesse et de bienveillance ;

b) En se montrant pleins de déférence et de respect envers les supérieurs ;

c) En secondant le prêtre dans la paroisse, en lui accordant toute confiance et en se conformant à ses sages directions ;

d) En inspirant un profond respect pour l'autorité du prêtre, des parents, des magistrats, de tous les supérieurs ;

e) En continuant à s'intéresser aux élèves émancipés de l'école.

VI. *Conditions diverses*. L'instituteur doit s'occuper des enfants dans toutes les circonstances de leur vie :

a) Aller les visiter et les consoler lorsqu'ils sont malades ;

- b) Venir en aide aux plus indigents ;
- c) Profiter des récréations pour étudier le caractère des enfants ;
- d) Fermer l'oreille aux faux rapports ; faire droit aux plaintes justes ; combattre l'égoïsme ;
- e) Rappeler les enfants à la politesse et aux égards qu'ils doivent à leurs camarades, aux étrangers et aux vieillards.

VII. *Surveillance.* Tous les enfants seront surveillés, spécialement ceux qui sont exposés aux mauvais exemples. L'instituteur doit :

- a) Les surveiller avant les classes et entrer dans la salle avant eux ;
- b) Exercer une rigoureuse vigilance pendant le repos ;
- c) Exiger que les élèves rentrent immédiatement à la maison à la sortie des classes ;
- d) Habituer les enfants à saluer ; répondre soi-même à leur salut ;
- e) Exiger l'ordre, l'attention et le recueillement à l'église ;
- f) Ne pas perdre de vue ses élèves pendant les vacances.

VIII. *Obstacles et moyens :*

- a) Le chant élève l'âme. Il est très utile d'inspirer le goût des morceaux religieux ou patriotiques ;
- b) Nous passerons ici sous silence les avantages des bibliothèques. Il suffit de rappeler que les bonnes lectures forment le cœur et le caractère, et qu'il importe de les favoriser ;
- c) Entourer d'une tendre sollicitude les élèves qui sont exposés à se laisser entraîner par les mauvaises compagnies ;
- d) Le sanctuaire de la famille est inviolable ; mais partout ailleurs l'éducateur sera le père, le conseiller, le bienfaiteur de la jeunesse.

Montet, 6 mai 1892.

Marguerite COLLAUD, *institutrice.*



---

**FRIBOURG. — IMPRIMERIE CATHOLIQUE SUISSE, 13, GRAND'RUE**

---



